
Justice et sécurité publique

RAPPORT ANNUEL

2021-2022

Justice et sécurité publique

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA
gnb.ca

ISBN 978-1-4605-3287-4 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3289-8 (en ligne : version française)

ISSN 2564-3452 (version imprimée bilingue)

ISSN 2564-3479 (en ligne : version française)

22-00054 | 2022.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.
Ministre et procureur général

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Kris Austin
Ministre et solliciteur général

DU SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable Hugh J.A. Fleming, c.r.

Procureur général et ministre de la Justice

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



Michael J. Comeau, c.r.

Sous-ministre

DU SOUS-MINISTRE AU MINISTRE

L'honorable Kris Austin

Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Rapport respectueusement soumis par



Michael J. Comeau, c.r.

Sous-ministre

Contents

Lettres d'accompagnement	1
Message du ministre	4
Message du ministre	5
Message du sous-ministre	6
Priorités du gouvernement	7
Mesures de rendement	9
Survol des activités du ministère	12
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Renseignements financiers	24
Résumé des activités de dotation	27
Résumé des projets de loi et des activités législatives	28
Résumé des activités liées aux langues officielles	32
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	34
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	35
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines	36
Annexe B : Renseignements statistiques	37

Message du ministre

Pendant la plus grande partie de la pandémie, on a souvent eu l'impression que le maintien du statu quo équivalait à du progrès. Je suis fier d'annoncer qu'en dépit de ces circonstances sans précédent, notre ministère a travaillé avec diligence pour aller au-delà du statu quo.

La pandémie de COVID-19 a continué à remettre en question la façon dont nous accomplissons notre travail, mais elle a également engendré de nouvelles possibilités de changement positif. Les instances judiciaires se sont adaptées en fonction des restrictions en cours. Le Service de recalcul des aliments pour enfants, le programme d'information pour les parents et le Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal ont été mis en ligne, permettant ainsi aux familles d'accéder plus facilement à ces services. Nous avons publié des rapports trimestriels sur les statistiques des tribunaux provinciaux pour assurer la transparence des services de notre système judiciaire provincial.

Le ministère a également marqué des progrès dans son projet de construction d'un nouveau palais de justice à Fredericton. Celui-ci offrira un espace efficace, sûr et accessible à tous les participants du système judiciaire pour les générations à venir. Les travaux du nouveau palais de justice sont en cours et devraient être achevés d'ici 2025.

Pour bâtir des communautés sûres et dynamiques, il est essentiel de garantir et d'améliorer l'accès à la justice. Je tiens à remercier les employés de Justice et Sécurité publique pour leur dévouement indéfectible en ces temps difficiles.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Fleming', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Hugh J. Fleming, c.r.
Procureur général
Ministre de la Justice

Message du ministre

Pour un deuxième exercice financier consécutif, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a joué un rôle de premier plan dans la réduction de l'impact de la COVID-19.

Qu'il s'agisse de l'application de l'arrêté d'urgence, de la création d'un programme d'enregistrement pour les voyageurs ou de la gestion des points de contrôle aux frontières, nos employés ont été appelés à assumer de nouvelles tâches et responsabilités, ce dont ils se sont acquittés admirablement. Il s'agissait d'une partie importante de la réponse du Nouveau-Brunswick à la pandémie, qui a fait l'envie de nombreuses administrations.

Il ne faut pas perdre de vue la façon dont le ministère a poursuivi l'exécution des tâches qui lui incombent. L'équipe a continué d'apporter son soutien aux victimes d'actes criminels, a traité les permis et les licences, a surveillé les phénomènes météorologiques dans le but d'apporter de l'aide au besoin, a exercé des activités d'application de la loi et mené des inspections, et a veillé à ce que les établissements correctionnels de la province fonctionnent en toute sécurité.

Malgré la pandémie, nous avons poursuivi d'importantes initiatives pour faire du Nouveau-Brunswick un lieu de vie plus sûr. Mentionnons notamment des modifications législatives visant à moderniser l'efficacité des services de police municipaux et régionaux, et l'octroi de l'autorité législative permettant aux communautés d'avoir recours à des outils technologiques de contrôle de la circulation, comme les caméras aux feux rouges.

Aussi difficiles que les deux dernières années aient été pour les Néo-Brunswickois, elles l'auraient été encore plus sans le professionnalisme et le dévouement des employés de Justice et Sécurité publique. Je leur suis reconnaissant des services qu'ils ont rendus à notre province, et j'ai hâte de continuer à bâtir un avenir plus sûr et plus dynamique pour les Néo-Brunswickois.



L'honorable Kris Austin
Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

Message du sous-ministre

Je suis heureux de présenter le rapport annuel du ministère de la Justice et de la Sécurité publique pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022.

Comme bien d'autres organisations, nous espérons que l'exercice 2021-2022 apporterait un certain sentiment de normalité et de routine à nos employés. Mais le seul aspect qui est resté routinier a été notre souplesse à s'adapter aux défis qui se sont posés en raison de la pandémie. Nos équipes ont changé de cap lorsqu'on leur en a fait la demande, ont mis fin à certains programmes et en ont mis d'autres en œuvre, et ont continué à mettre la sécurité des Néo-Brunswickois au premier plan de leurs tâches quotidiennes.

Tout en menant des activités d'application de la loi pendant la plus grande partie de l'année pour épauler la Santé publique dans ses efforts visant à réduire l'impact de la COVID-19, nous avons maintenu nos services réguliers à tous les points de contact, qu'il s'agisse des établissements correctionnels et des palais de justice, comme des bureaux régionaux et des postes de pesée. Nos activités législatives ont également été importantes, puisque nous avons soumis 10 projets de loi qui ont reçu la sanction royale et déposé 18 règlements.

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique compte plus de 1 700 personnes, qui s'engagent sans relâche à bâtir des communautés plus sûres et plus résilientes, et à assurer une administration impartiale de la justice. C'est pour moi un privilège que de servir la province, jour après jour, aux côtés de ces employés.



Michael J. Comeau, c.r.
Sous-procureur général
Sous-ministre de la Justice et de la Sécurité publique

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, Un GNB est notre vision de l'organisation et une approche collaborative de travail. C'est notre voie vers l'avenir. Elle représente une fonction publique qui collabore dans l'ensemble des ministères, des professions et des services. Ensemble, nous apprenons, nous développons et nous nous adaptons. Nous découvrons aussi des moyens nouveaux et novateurs de faire les choses. Cette vision nous permet d'obtenir les résultats nécessaires aux gens du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, nous travaillons avec plus d'efficacité et d'efficacité que jamais.

Étant *Une équipe, un GNB*, nous améliorons la façon dont les ministères :

- Communiquons-les uns avec les autres;
- Collaborent dans le cadre de projets importants;
- Favorisent la concentration des efforts et l'obligation de rendre compte.

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2021-2022 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

RÉPONSE À LA COVID-19

En tant que ministère responsable de l'application de la *Loi sur les mesures d'urgence*, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a poursuivi ses efforts pour veiller à ce que les personnes, les entreprises et les établissements respectent les mesures de santé publique en constante évolution, jusqu'à ce que celles-ci soient levées en mars 2022.

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le ministère de la Justice et de la Sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- Les activités d'application de la loi ont donné la priorité au respect de l'arrêt d'état d'urgence provincial jusqu'à la levée des mesures obligatoires de la COVID-19, qui a eu lieu le 14 mars 2022.
- La *Loi concernant les systèmes de saisie d'images* a été déposée pour permettre aux municipalités d'avoir recours à des technologies comme des caméras aux feux rouges et des radars photographiques, afin de recueillir des preuves concernant des violations possibles à la *Loi sur les véhicules à moteur*.
- Des modifications à la *Loi sur la réglementation des jeux* ont été adoptées pour permettre l'utilisation d'appareils électroniques portatifs pour les tirages 50/50 et les tirages en ligne au profit des organisateurs de loteries caritatives.
- La *Loi sur la police* a été modifiée afin de moderniser l'efficacité des services de police municipaux et régionaux, d'accroître la transparence en matière de gouvernance policière et de prestation des services, et de permettre au gouvernement provincial de conclure une entente avec la Nouvelle-Écosse sur l'utilisation de son organisme de surveillance de la police.
- Les Services législatifs ont préparé 37 projets de loi d'initiative ministérielle et 72 projets de règlements, notamment sur la réforme de la gouvernance locale et la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick faisait partie des plus de 40 organismes régionaux, provinciaux, fédéraux et internationaux qui ont participé au Défi Synergy 2021, un exercice complet visant à démontrer l'état de préparation à une urgence nucléaire.
- La Division de la famille de la Cour du Banc du Roi a repris ses activités au palais de justice de Fredericton le 1^{er} janvier 2022, après plus d'un an d'exercice de ses fonctions dans un autre établissement pour s'adapter aux mesures de sécurité et aux restrictions de la COVID19-.
- Le ministère a lancé deux ressources publiques axées sur les données : le tableau de bord sur la criminalité et la sécurité publique, et les rapports de la Cour provinciale. Ces deux ressources visent à promouvoir la transparence en fournissant au public des renseignements sur les taux de criminalité et le fonctionnement des tribunaux provinciaux.
- Grâce à un partenariat avec le ministère de la Santé, Sécurité publique Canada et Medavie, un nouveau soutien en santé mentale pour les premiers intervenants et les autres membres du personnel de la santé publique a été lancé au Nouveau-Brunswick.
- Le Bureau du prévôt des incendies a lancé des cours virtuels pour faciliter l'accès à la formation des pompiers volontaires.

Mesures de rendement

L'information ci-dessous décrit certaines des priorités du ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat 1

PERTURBER LE TRAFIC DE LA DROGUE

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique appuie le travail des organismes provinciaux d'application de la loi pour freiner le trafic de la drogue au Nouveau-Brunswick. Cet appui se manifeste dans la loi et dans diverses initiatives, comme le Programme des Communautés plus sûres, qui cherche à démanteler les activités du crime organisé, ainsi que le Fonds de subvention conditionnelle pour appuyer la prévention de la criminalité, qui applique une approche communautaire pour s'attaquer aux causes de la criminalité.

Pourquoi est-ce important?

Le trafic de la drogue et le crime organisé détruisent des familles, nuisent considérablement aux collectivités et réduisent l'efficacité des initiatives de réduction des méfaits.

Rendement général

Le Ministère s'est engagé à tenir le public informé de ses efforts pour perturber le trafic de la drogue en fournissant des renseignements sur les saisies de drogues, d'armes et de produits de la criminalité, sur les arrestations et les accusations ainsi que sur l'exécution des ordonnances de sécurité des communautés.

D'avril 2021 à mars 2022, les services de police ont saisi plus de 4 000 unités d'opioïdes, près de 61 000 unités de métamphétamine, près de 3 400 grammes de cocaïne et 78 armes à feu.

Au cours de cette même période, 32 opérations de perturbation ont été menées. Les opérations de perturbation sont définies comme les situations où l'exécution d'un mandat ou l'arrestation d'une personne a permis d'empêcher, de retarder, de détourner ou de compliquer la perpétration d'un crime par un réseau criminel de niveau intermédiaire au Nouveau-Brunswick.

De plus, 73 affaires ont été réglées en vertu de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages* pendant cette période. Les règlements comprennent les cas où une enquête effectuée en vertu de cette loi a permis d'empêcher qu'une propriété soit utilisée pour mener des activités illégales au Nouveau-Brunswick. En tout, 45 propriétés ont été évacuées et 57 avertissements visant la sécurité des communautés ont été donnés.

Quelles initiatives ont été prises pour atteindre ce résultat?

- Dans son budget 2021-2022, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a affecté 2,3 millions de dollars à l'appui du Groupe de réduction de la criminalité de la GRC, en vue de réduire l'approvisionnement en drogues illégales au Nouveau-Brunswick, ainsi que 2 millions de dollars à la création du Programme des communautés plus sûres, pour compléter les efforts du Groupe.
- Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a lancé un tableau de bord en ligne sur la criminalité et la sécurité publique afin de tenir le public informé et d'assurer la transparence. Ce tableau utilise des données de Statistique Canada et son format est interactif et convivial.

Résultat 2

AUGMENTER LA CONFIANCE DU PUBLIC À L'ÉGARD DES FORCES DE L'ORDRE ET DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

En 2021-2022, les efforts soutenus pour moderniser l'efficacité des forces de police municipales et régionales du Nouveau-Brunswick ont donné lieu à des modifications législatives et à un partenariat avec la Nouvelle-Écosse concernant les enquêtes sur les incidents graves impliquant des agents de police. Les modifications à la *Loi sur la police* de cette année étaient les premières depuis 2008.

Pourquoi est-ce important?

Les services de police sont des partenaires essentiels pour lutter contre la criminalité et accroître la sécurité de nos collectivités. Ces organismes doivent avoir la confiance du public, qu'ils ne peuvent gagner qu'en adhérant à des pratiques exemplaires et en se montrant transparents dans leur mode de gouvernance et de prestation des services.

Quelles initiatives ont été prises pour atteindre ce résultat?

- La *Loi sur la police* a été modernisée afin d'accroître l'efficacité des services de police municipaux et régionaux et de protéger le professionnalisme des policiers. Parmi les dispositions de la *Loi concernant la Loi sur la police*, citons les suivantes :
 - Un modèle pour la suspension avec ou sans traitement des agents de police et des modifications aux délais globaux pour le traitement ou l'arbitrage d'une plainte déposée en vertu de la Loi sur la police. Une suspension avec rémunération pourra durer au plus 180 jours, après quoi elle se transformera en suspension sans rémunération.
 - La possibilité de nommer un employé civil d'un service de police en tant qu'agent de liaison avec les tribunaux et de lui conférer les pouvoirs et les immunités d'un agent de police pour l'exercice de cette fonction seulement.
- L'établissement du Fonds d'aide aux services de police municipaux, qui existe depuis de nombreuses années, en tant que compte à but spécial. Ce fonds aide à répondre aux besoins spéciaux des services de police, comme la formation, l'achat d'équipement et les projets spéciaux.
- Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont conclu une entente de principe qui permettra à l'équipe d'intervention en cas d'incident grave (EIIG) de la Nouvelle-Écosse d'agir à titre d'organisme de surveillance de la police pour les deux provinces. L'EIIG est un organisme indépendant qui a le mandat d'enquêter sur les incidents graves, comme un décès, des lésions graves, des agressions sexuelles et toute autre préoccupation d'intérêt public qui implique des agents de police. La *Loi sur la police* a été modifiée afin de permettre aux deux provinces de conclure une entente officielle.
- Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a lancé un tableau de bord en ligne sur la criminalité et la sécurité publique afin de tenir le public informé et d'assurer la transparence. Ce tableau utilise des données de Statistique Canada et son format est interactif et convivial.
- Une campagne dans les médias sociaux a également été lancée pour encourager la population à signaler les crimes à la police.
- Un sondage a été mené pour évaluer la confiance du public à l'égard des services de police du Nouveau-Brunswick.

Résultat 3

SOUTENIR LES EFFORTS DE RÉPONSE À LA COVID-19

Justice et Sécurité publique était aux premières lignes de la réponse à la pandémie de COVID-19, en tant que ministère responsable de l'application de l'arrêté obligatoire ayant trait à l'état d'urgence provincial.

Pourquoi est-ce important?

Les restrictions sur les voyages non essentiels et les rassemblements ainsi que l'application des mesures de protection ont permis aux autorités de santé publique de contrôler avec efficacité la propagation de la COVID-19 et de limiter l'impact sur les services hospitaliers, tandis qu'un programme de vaccination été mis en place. Les mesures de santé publique ont été appuyées par Justice et Sécurité publique grâce à des activités d'éducation et d'exécution.

Quelles initiatives ont été prises pour atteindre ce résultat?

- Les activités d'application de la loi ont donné la priorité au respect de l'arrêté d'état d'urgence provincial jusqu'à la levée des mesures obligatoires de la COVID-19, le 14 mars 2022.
- Le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) a coordonné les efforts d'intervention en réponse à la COVID-19 et à l'état d'urgence, avec l'orientation du Plan provincial de coordination en réponse à la pandémie du Nouveau-Brunswick.
- L'entrepôt de fournitures d'urgence de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick a continué de traiter les commandes allant à plus de 30 ministères, partenaires et organismes externes dans la province. Grâce à cette opération, les travailleurs du gouvernement, les travailleurs des soins de la longue durée et le personnel de soutien, les agents d'exécution, les services d'incendie, les Premières Nations et les écoles ont pu avoir accès à l'équipement de protection individuelle et ont pu fonctionner en toute sécurité.
- Des postes d'exécution ont été établis à plusieurs points d'entrée des voyageurs à travers le Nouveau-Brunswick pour faire le contrôle des voyageurs et assurer la conformité avec l'arrêté sur l'état d'urgence provincial.
- Le Programme d'enregistrement des voyages a permis de faire un contrôle des voyageurs et d'autoriser l'entrée dans la province conformément à l'arrêté d'état d'urgence provincial. Pour compléter ce service, une équipe de rappel a été affectée à la vérification auprès des clients enregistrés par téléphone pour assurer leur bien-être mental et physique durant la période prescrite d'auto-isolément en raison d'un voyage.
- L'équipe d'interprétation de l'arrêté obligatoire a répondu aux questions du public et des organismes concernant l'arrêté et a fourni des directives cohérentes et précises.
- Des équipes dirigées par les collectivités ont été établies dans les limites des 12 commissions de services régionaux de la province pour aider les collectivités à retrouver leur élan après la pandémie et à renforcer leur résilience en prévision de catastrophes et de crises éventuelles. Leurs efforts étaient appuyés par la Direction de la résilience et des capacités communautaires et financés par le gouvernement provincial, qui a réservé jusqu'à 50 000 \$ par région dans son budget 2021-2022 pour aider les comités directeurs régionaux de la résilience à mettre en œuvre les plans de relance.

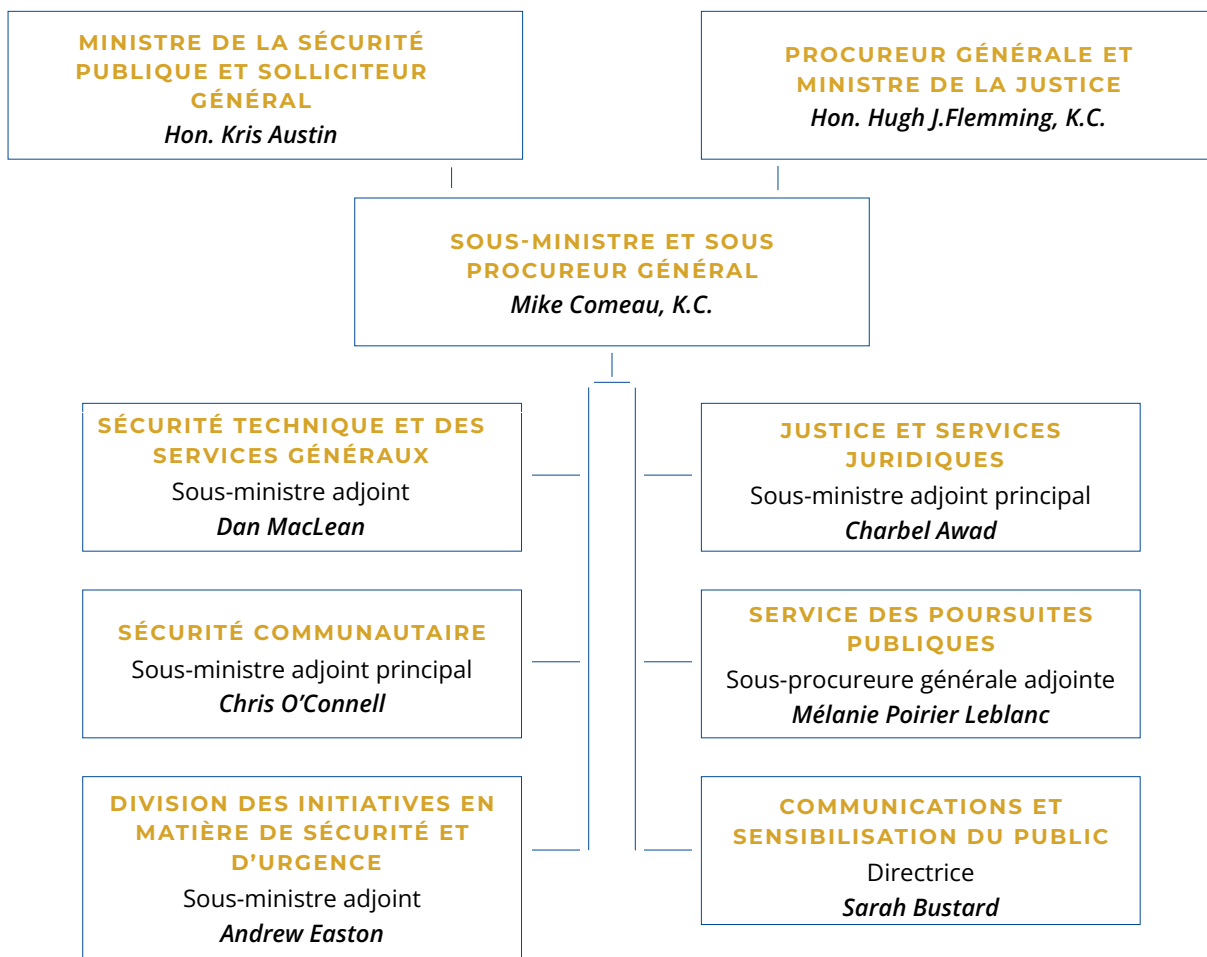
Survol des activités du ministère

Le ministère de la Justice et sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforce de fournir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité des Néo-Brunswickois et de leurs communautés.

L'énoncé de mission du Ministère est le suivant : *Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.*

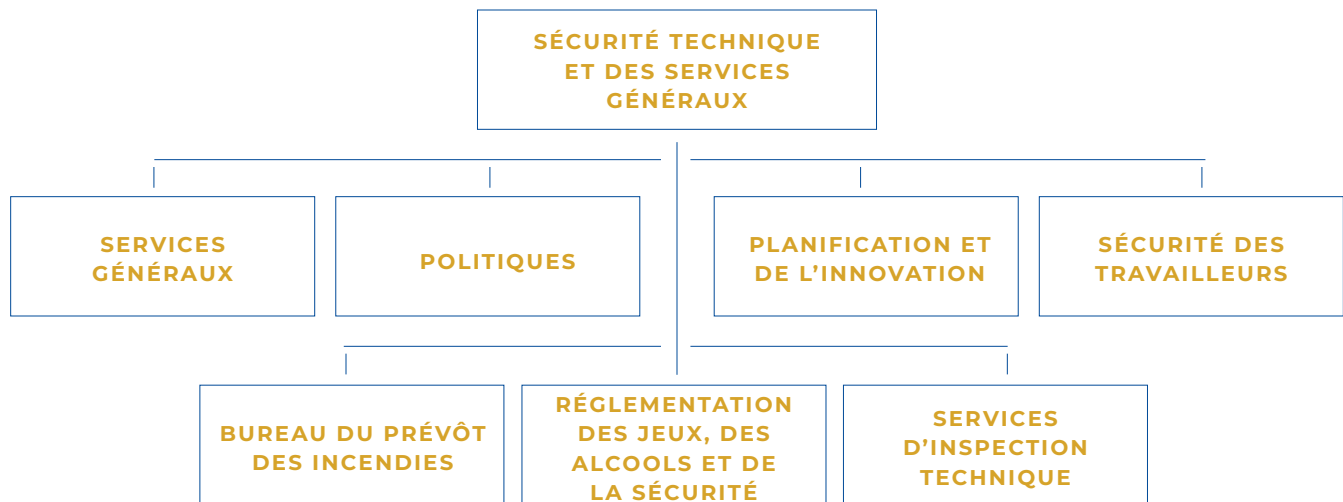
Le Ministère comptait 1 707 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une baisse comparativement au total de 1 702 employés lors de l'exercice précédent.

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

DIVISION DE LA SÉCURITÉ TECHNIQUE ET DES SERVICES GÉNÉRAUX



La **Division de la sécurité technique et des services généraux** est chargée d'offrir aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, législatifs, réglementaires et d'analyse juridique, ressources humaines, la santé et la sécurité des employés, des services de gestion de l'information, flotte de véhicules, la gestion des installations et de la responsabilité. La Division est également responsable d'assurer la sécurité de la société en examinant les plans de prévention des incendies, en réalisant des inspections et des enquêtes sur les incendies, en produisant des rapports sur les incendies dans la province ainsi qu'en effectuant des enquêtes sur les installations électriques, les installations de plomberie, les ascenseurs, les chaudières et les appareils sous pression et en fournissant une expertise dans ces secteurs, ainsi qu'en gérant le système de licence, de permis et d'enregistrement du secteur des alcools, des loteries et de la sécurité de la province.

La **Direction des finances et de l'administration** se charge d'assurer une direction financière auprès des hauts fonctionnaires, des gestionnaires et des employés du Ministère et mettre ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle s'occupe également de la gestion des installations et du parc de véhicules, du contrôle interne et de l'application des politiques et des modalités financières. La Direction participe activement à des projets d'amélioration continue, qui visent à simplifier la communication des renseignements et des processus afin de permettre aux gestionnaires du Ministère de prendre des décisions plus judicieuses.

La **Direction des Ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le Ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines tout en appuyant le Ministère à tous ces égards.

La **Direction des services de gestion de l'information** est chargée d'offrir des services de gestion de l'information, de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de gestion des risques et des dossiers au Ministère, en plus de soutenir la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour ce dernier. De plus, la Direction assure l'harmonisation des objectifs opérationnels et des initiatives technologiques du Ministère en offrant des services de supervision, d'orientation et de conseils stratégiques.

La **Direction des politiques** a la responsabilité d'aider le Ministère, la haute direction, les autres directions et les équipes de programme à cerner, évaluer et élaborer des programmes, et des politiques. La Direction fournit également son savoir-faire et ses conseils pour appuyer l'élaboration des lois et les relations fédérales-provinciales-territoriales. Elle est responsable de l'application de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé* en ce qui concerne l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

La **Direction de la planification et de l'innovation** soutient la direction stratégique de JSP par l'entremise de la planification opérationnelle, des communications internes, de la mesure du rendement, de l'analyse de données, de l'amélioration continue et de la reddition de comptes.

La **Direction de la sécurité des travailleurs** s'efforce de réduire le nombre de blessures physiques et psychologiques en milieu de travail et leur gravité par l'adoption de pratiques et procédures de travail sécuritaire et de codes de pratique, par la sensibilisation et au moyen d'enquêtes efficaces sur les incidents. Elle tâche aussi de réduire le temps de travail perdu en gérant efficacement les réclamations et en mettant en place des mesures d'adaptation.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au Code national du bâtiment et au Code national de prévention des incendies, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes

en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le Bureau fait appel à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le GNB.

La **Direction de la Réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance de permis ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteur*. Il s'agit notamment d'assurer la coordination avec les inspecteurs, les enquêteurs, les ministères, les personnes morales, les organismes et les systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. La Direction est responsable de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino. Les services offerts comprennent ce qui suit : renseigner et sensibiliser le public à l'égard des secteurs de programme, recevoir les plaintes, recueillir les faits pertinents et recommander le cas à un inspecteur ou à un organisme pour qu'une enquête plus poussée soit menée au besoin.

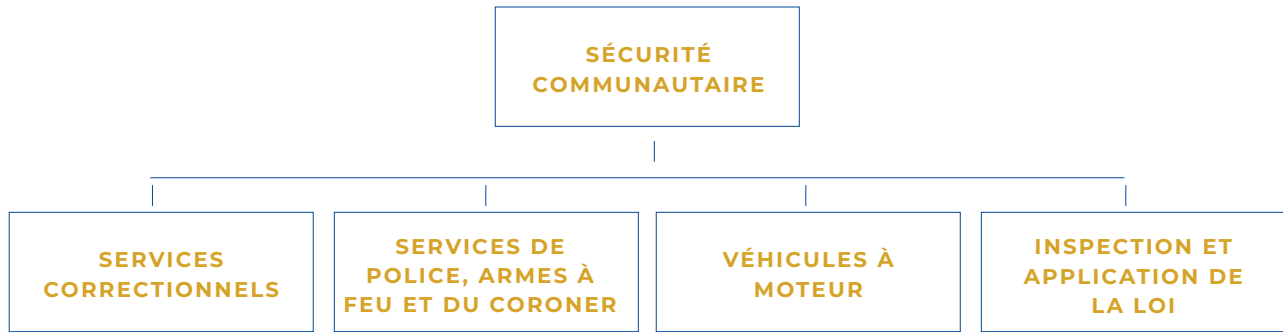
La **Direction des services d'inspection technique** est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés

potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis.

Faits saillants

- Des modifications à la *Loi sur la réglementation des jeux* ont été adoptées pour permettre l'utilisation d'appareils électroniques portatifs pour les tirages 50/50 et les tirages en ligne au profit des organisateurs de loteries caritatives.
- Grâce à un partenariat avec le ministère de la Santé, Sécurité publique Canada et Medavie, un nouveau soutien en santé mentale pour les premiers intervenants et les autres membres du personnel de la santé publique a été lancé au Nouveau-Brunswick.
- Le Bureau du prévôt des incendies a lancé des cours virtuels pour faciliter l'accès à la formation des pompiers volontaires.

DIVISION DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE



La **Division de la sécurité communautaire** est chargée de la réglementation et de la prestation des programmes et des services qui contribuent à assurer la sécurité de la société en coordonnant les efforts de prévention de la criminalité dans la province, en fournissant des services aux contrevenants en établissement et en milieu communautaire, en fournissant des services aux victimes d'actes criminels, d'inspection et d'application de la loi qui rendent nos routes, nos collectivités et nos sentiers hors route plus sécuritaires, en assurant la surveillance du système des permis de conduire et du processus d'immatriculation et d'inspection des véhicules à moteur, en fournissant des services de permis d'armes à feu aux particuliers et aux entreprises, l'inspection des champs de tir ainsi qu'en accordant l'autorisation de leurs opérations, l'administration des normes policières et les contrats de services de police de la province, et les enquêtes sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles. Le soutien et l'administration sûre et impartiale de la justice, la division veille à la sécurité dans tous les tribunaux, à la sécurité des détenus, à la gestion des jurys, à la signification des documents et à l'exécution des ordonnances judiciaires.

Services correctionnels du Nouveau-Brunswick est responsable de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires et de justice pour la jeunesse** est chargée de fournir des programmes efficaces aux jeunes et adultes impliqués

dans la justice et aux victimes de crimes. La Direction élabore et promeut des politiques, des normes, des ententes et des partenariats qui favorisent des approches de prévention factuelles. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, la Direction est chargée d'offrir des programmes provinciaux de déjudiciarisation pour les adolescents et les adultes, coordonner des approches de justice réparatrice et se servir de services de gestion de cas de réhabilitation auprès des adultes et des adolescents condamnés à une forme de surveillance correctionnelle dans la collectivité. Elle offre des services de placement sous garde en milieu ouvert pour les jeunes qui ont besoin, selon le niveau de surveillance défini par un tribunal, d'un milieu de détention moins structuré et moins restrictif que celui offert dans un établissement de garde en milieu fermé. La Direction administre aussi des programmes des services destinés à assister les victimes d'actes criminels, y compris de la préparation et des services de soutien aux tribunaux et des déclarations de la victime. La Direction embauche des agents de la paix qui, en plus de leurs domaines de responsabilité principaux, peuvent être appelés à remplir d'autres fonctions lors d'urgences civiques de grande envergure.

La **Direction de la prévention de la criminalité et de l'élaboration des programmes** favorise la mise sur pied de partenariats de collaboration avec des intervenants du milieu de la justice, de la santé, des services sociaux et de la collectivité et se charge de l'élaboration et de la promotion d'approches de prévention factuelles et économique dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La Direction s'occupe de coordonner la recherche, la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la viabilité d'améliorations aux politiques et aux pratiques de prévention de la criminalité du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire

de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick. Elle se charge de mener des recherches en vue de concevoir et d'évaluer les programmes de la Division des services correctionnels et d'Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick de façon à aider ces directions opérationnelles à offrir un modèle de continuum de soins aux clients fondé sur des pratiques exemplaires. Elle aide les autres directions de la Division de la sécurité communautaire à établir des mesures de programme pertinentes, à concevoir des plans d'évaluation et à réaliser des examens systématiques de leurs programmes et services offerts à la population du Nouveau-Brunswick pour s'assurer qu'ils atteignent les objectifs visés en optimisant les ressources. La Direction s'assure que le Système d'information sur la clientèle répond aux besoins des Services correctionnels, des équipes de programmes et de ses utilisateurs.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice (conformément à la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*), de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal (saisie et vente, expulsions et mandats d'arrestation). Les Services des shérifs assument également les fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, fournit des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du Plan international d'immatriculation, qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'antidémarrage avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

La **Direction de l'Inspection et l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix qui sont nommés à titre de constables spéciaux et qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, au secteur forestier, aux chasseurs et aux pêcheurs, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de licences et de permis et aux Néo-Brunswickois. Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la réglementation des alcools, de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, des vérifications liées au Code national de sécurité, de l'application des lois sur les véhicules hors route, de l'inspection des véhicules à moteur, de la réglementation des jeux, de la vente du tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la sécurité des communautés et des voisinages, ainsi que de l'inspection, de l'application des lois et des questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, au bronzage artificiel, à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité. Les inspecteurs en santé publique et les inspecteurs agroalimentaires fournissent des services d'inspection, d'application de la loi, de délivrance de licences et de permis, ainsi que de surveillance de façon à protéger le public des risques pour la santé, à réduire les risques, à maintenir des milieux sains et à réduire l'incidence des maladies au Nouveau-Brunswick dans le domaine de la salubrité alimentaire, de l'hygiène du milieu, de l'hygiène publique en milieu récréatif et institutionnel, de la qualité de l'eau, des opérations des exploitations laitières et des abattoirs, de la préparation aux situations d'urgence et de la lutte contre les maladies transmissibles.

Le **Services des coroners** forment un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, le personnel des Services des coroners mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

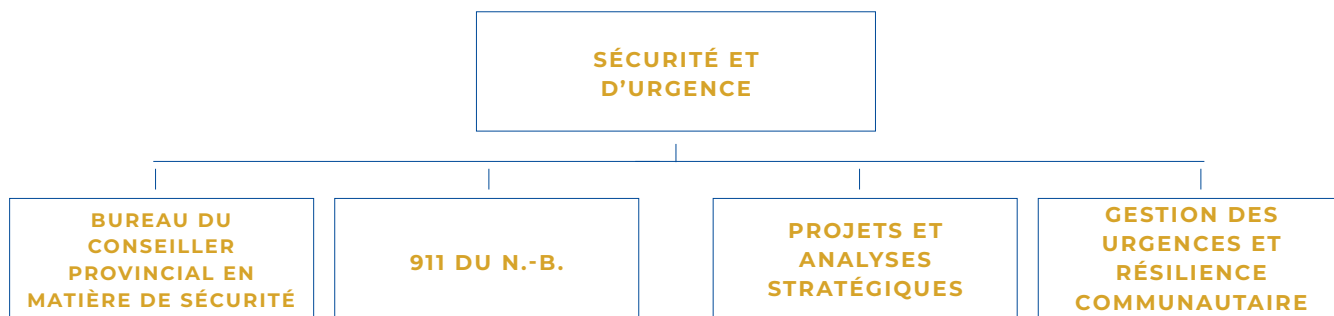
La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** contribue à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des éléments probants. La Direction est chargée des principaux secteurs suivants : l'établissement et la promotion de politiques provinciales, de standards, d'ententes ainsi que la collaboration entre partenariats afin de garantir des services de police constants et normalisés dans tout le Nouveau-Brunswick; et la supervision des services de gestion des contrats et le soutien de la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que la gestion des ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérales sur les armes à feu.

Faits saillants

- Les activités d'application de la loi ont donné la priorité au respect de l'arrêté d'état d'urgence provincial jusqu'à la levée des mesures obligatoires de la COVID-19, qui a eu lieu le 14 mars 2022.
- *La Loi sur la police* a été modifiée afin de moderniser l'efficacité des services de police municipaux et régionaux, d'accroître la transparence en matière de gouvernance policière et de prestation des services, et de permettre au gouvernement provincial de conclure une entente avec la Nouvelle-Écosse sur l'utilisation de son organisme de surveillance de la police.
- *La Loi concernant les systèmes de saisie d'images* a été déposée pour permettre aux municipalités d'avoir recours à des technologies comme des caméras aux feux rouges et des radars photographiques, afin de recueillir des preuves concernant des violations possibles à la *Loi sur les véhicules à moteur*.

DIVISION DE LA SÉCURITÉ ET URGENCES



La **Division de la Sécurité et urgences** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels, y compris les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

La **Direction du Service d'urgence NB 911** veille à fournir un système efficace à l'échelle de la province pour la coordination des services d'urgence et pour le signalement des situations d'urgence aux fournisseurs de services d'urgence par l'entremise d'un centre de prise d'appels pour la sécurité publique, en travaillant avec les partenaires des télécommunications et les intervenants en intervention d'urgence. La Direction élabore, met en œuvre et assure la conformité des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions en cas d'une situation d'urgence signalée au 911.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB)** favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Elle coordonne les opérations d'urgence provinciales et fournit des ressources et de l'information aux collectivités, municipalités et commissions de services régionaux afin que les autorités locales interviennent efficacement en cas de situations d'urgence graves.

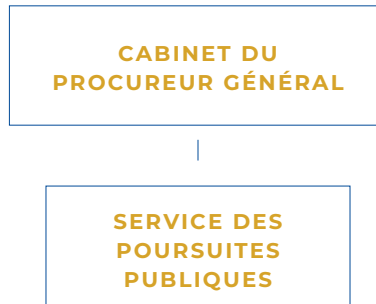
La **Direction de la capacité et résilience communautaires** est chargée d'aligner les efforts du gouvernement et des communautés pour se remettre des vastes impacts de COVID-19 et renforcer la résilience face aux catastrophes et crises futures.

La **Direction des projets et des analyses stratégiques** fournit des analyses et une orientation pour les projets et programmes prioritaires au sein de la Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence. L'équipe fournit des services de soutien en matière de veille stratégique et d'analyse des données, collabore avec l'équipe de direction de la Division en matière de stratégie organisationnelle et soutient l'élaboration et la mise en œuvre de politiques opérationnelles axées sur les résultats.

Faits saillants

- Le Centre des opérations d'urgence provincial (COU provincial) a coordonné les efforts d'intervention en réponse à la COVID-19 et à l'état d'urgence, avec l'orientation du Plan provincial de coordination en réponse à la pandémie du Nouveau-Brunswick.
- Des équipes dirigées par les collectivités ont été établies dans les limites des 12 commissions de services régionaux de la province pour aider les collectivités à retrouver leur élan après la pandémie et à renforcer leur résilience en prévision de catastrophes et de crises éventuelles.
- L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick faisait partie des plus de 40 organismes régionaux, provinciaux, fédéraux et internationaux qui ont participé au Défi Synergy 2021, un exercice complet visant à démontrer l'état de préparation à une urgence nucléaire.

CABINET DU PROCUREUR GENERAL



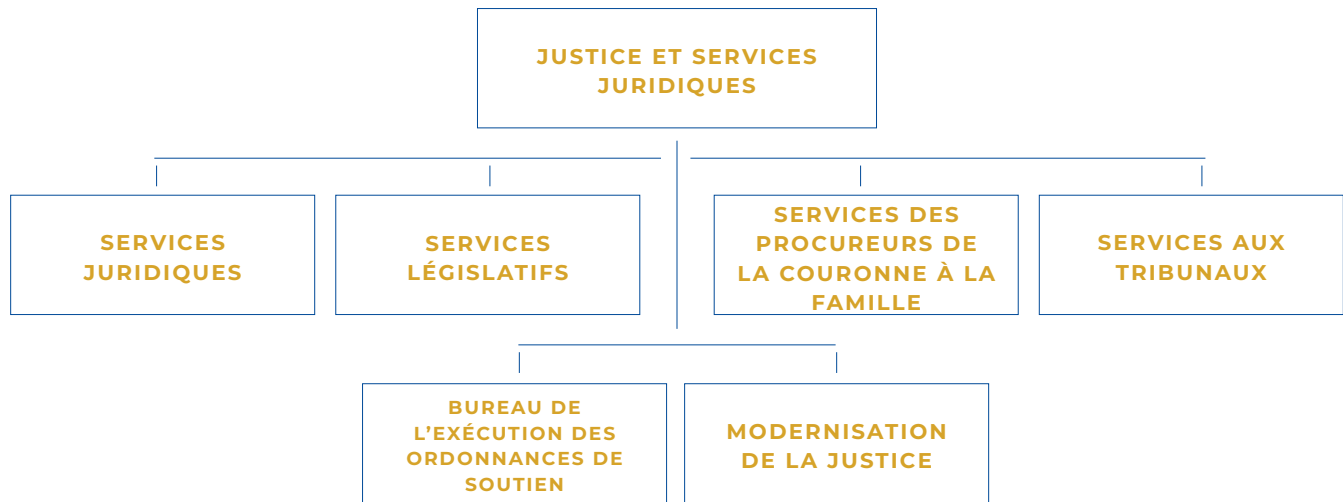
Le **Cabinet du procureur général** appuie l'administration impartiale de la justice afin de permettre au procureur général de s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles en matière d'application du droit criminel, de fourniture d'avis juridiques et de représentation de la Couronne dans toutes les affaires civiles et constitutionnelles, ainsi que de rédaction des lois et des règlements.

La **Direction du service des poursuites publiques** veille à ce que les lois adoptées pour la protection de tous les citoyens soient respectées et appliquées en fournissant des services de poursuites indépendants, efficaces et impartiaux. Les procureurs de la Couronne exercent, en décidant de continuer une poursuite ou d'y mettre fin, une large discrétion dans l'intérêt public.

Faits saillants

- Les Services des poursuites publiques ont maintenu un haut niveau de services tout au long de la pandémie.
- Presque tous les services de police municipaux utilisent désormais la communication électronique. Ces services ont adopté un protocole complet sur la communication électronique, en remplacement du protocole de 2007.
- Le 8 mars 2022, la Journée internationale des femmes, le Cabinet du procureur général a, pour la première fois de son histoire, affecté une femme au poste de sous-procureure générale adjointe des Services des poursuites publiques.

DIVISION DES SERVICES À LA JUSTICE ET DES SERVICES JURIDIQUES



La **Division des services à la justice et des services juridiques** administre un système judiciaire transparent et impartial et fournit une gamme de conseils juridiques, de services de contentieux et de services législatifs aux ministères et organismes gouvernementaux.

La **Direction des services des procureurs de la Couronne à la famille** fournit des services juridiques professionnels, notamment des services de gestion des litiges et des avis juridiques, au ministère du Développement social et au directeur de l'exécution des ordonnances de soutien en matière de droits de la famille, et elle agit comme remplaçant et agent du procureur général en vertu de certaines lois fédérales et provinciales et des traités internationaux dans les domaines du droit de la famille et des volets civils des enlèvements d'enfants d'envergure internationale.

La **Direction des services juridiques** fournit des services juridiques professionnels aux ministères et organismes gouvernementaux dans les domaines du droit du travail et du droit administratif, du droit constitutionnel, du droit des affaires, des sociétés et des biens, du contentieux, et fournit des avis juridiques sur les questions et les dossiers relatifs aux activités continues du gouvernement.

La **Direction des services législatifs** fournissent un service centralisé de rédaction des lois dans les deux langues officielles, visant l'ensemble des lois et règlements publics, à tous les ministères et organismes gouvernementaux; ils fournissent des conseils sur les questions législatives au Conseil exécutif; ils s'acquittent

des responsabilités conférées au registraire des règlements en vertu de la *Loi sur les règlements*; ils fournissent des avis juridiques sur le programme du Cabinet; et ils s'acquittent des responsabilités conférées à l'Imprimeur du Roi en vertu de la *Loi sur l'Imprimeur du Roi*.

La **Direction des Services aux tribunaux** appuie le fonctionnement de l'appareil judiciaire du Nouveau-Brunswick dans 11 emplacements géographiques (Cour du Banc du Roi, Cour des petites créances, Cour des successions, Division de la faillite et de l'insolvabilité, Cour provinciale et Tribunal pour adolescents) en offrant des services de préposés aux tribunaux, de production d'ordonnances, de gestion des dossiers et de greffe, ainsi que d'autres services administratifs à l'appui du système judiciaire et du public. La Direction est également responsable de la mise en œuvre d'initiatives spécialisées, notamment le tribunal du mieux-être, le tribunal des chargés des causes de violence conjugale, la gestion des dossiers de droit de la famille, le centre d'information sur le droit de la famille, le tribunal de la santé mentale, l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes, et le responsable du système de triage pour la gestion des causes.

La **Bureau du registraire** soutient la Cour d'appel et sa magistrature en fournissant des directives au public et aux avocats relativement aux règles de procédure et en offrant des services de production d'ordonnances et de jugements ainsi que de gestion des dossiers et d'autres services administratifs, y compris la tenue d'audiences conformément à la loi et aux règles de procédures. Le Bureau tient un registre de l'ensemble des faillites

et des divorces au Nouveau-Brunswick, il traite les demandes intergouvernementales d'établissement ou de modification d'ordonnances de soutien familial et il s'occupe de tous les dossiers d'adoption au Nouveau-Brunswick.

La **Direction de la modernisation de la justice** fournit des cadres stratégiques et opérationnels ainsi que des services en appui aux processus technologiques et fonctionnels inhérents à la prestation des programmes et services actuels et futurs gérés par la Direction, et est responsable des systèmes de technologie de l'information utilisés par la Direction, dans les tribunaux et en arrière-plan, évalue les répercussions des modifications législatives et des changements apportés aux politiques et en planifie l'intégration, établit et surveille les normes de niveaux de service, y compris la préparation de manuels de procédures et de programmes de formation, assure les services d'analyse et de veille stratégique, assure la surveillance des programmes et des services spécialisés et fournit des services de soutien à la Direction.

La **Bureau de l'exécution des ordonnances de soutien** veille à l'application des dispositions de soutien familial (prestations de soutien au conjoint et aux enfants) des ordonnances des tribunaux et des ententes judiciaires conformément à la *Loi sur l'exécution des ordonnances de soutien* et à la *Loi sur le divorce* au moyen de mesures progressives d'application de la loi visant à la conformité aux décisions. Les mesures d'application peuvent comprendre la saisie du salaire, le signalement du payeur défaillant aux agences d'évaluation du crédit, la révocation ou le refus du passeport et, dans certains cas, la suspension du permis de conduire du payeur.

Faits saillants

- Les Services législatifs ont préparé 37 projets de loi d'initiative ministérielle et 72 règlements, dont 11 projets de loi et 10 projets de règlements pour le ministère de la Justice et de la Sécurité publique.
- Les Services juridiques ont assuré des conseils et une représentation juridique en temps opportun quant à un grand nombre d'affaires urgentes et délicates.
- Les Services des procureurs de la Couronne à la famille ont adopté la communication électronique pour tous les dossiers liés à la protection des enfants et des adultes. Ils ont également enregistré une nouvelle hausse des cas de protection de l'enfance au cours de la dernière année.

Renseignements financiers

TABLEAU 1: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR POSTE PRIMAIRE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Services personnels	135 076 200	20 037 200	155 113 400	151 661 300	(3 452 100)
Autres services	122 580 700	197 400	122 778 100	140 864 800	18 086 700
Fournitures et approvisionnement	8 927 400	0	8 927 400	13 113 300	4 185 900
Biens et matériel	323 800	0	323 800	1 447 000	1 123 200
Contributions et subventions	12 034 400	0	12 034 400	12 355 700	321 300
Frais de la dette et autres frais	37 626 500	0	37 626 500	20 076 200	(17 550 300)
Contre-recouvrements	(6 475 000)	0	(6 475 000)	(10 115 200)	(3 640 200)
Total	310 094 000	20 234 600	330 328 600	329 403 100	(925 500)

Les dépenses réelles étaient inférieures au budget de 0,9 million de dollars, principalement en raison du report des coûts de rétablissement. La majorité de ces dépenses sont liées à des projets d'immobilisation qui ont été repoussés aux prochains exercices financiers.

TABLEAU 2: DÉPENSES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR PROGRAMME

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Sécurité technique et Services généraux	15 274 000	977 000	16 251 000	16 070 500	(180 500)
Sécurité communautaire	173 868 000	13 378 000	187 246 000	193 256 500	6 010 500
Cabinet du procureur général	21 154 000	1 813 000	22 967 000	21 864 600	(1 102 400)
Services juridiques	25 754 000	3 016 000	28 770 000	27 610 800	(1 159 200)
Aide juridique	10 354 000	579 300	10 933 300	11 096 400	163 100
Sécurité et urgences	41 799 000	271 300	42 070 300	25 450 500	(16 619 800)
Total	310 094 000	20 234 600	330 328 600	329 403 100	(925 500)

Les dépenses réelles étaient inférieures au budget de 0,9 million de dollars en raison des économies réalisées à la Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence, en particulier, en raison de la sous-utilisation de l'aide financière en cas de catastrophe, à la suite du report de plusieurs projets.

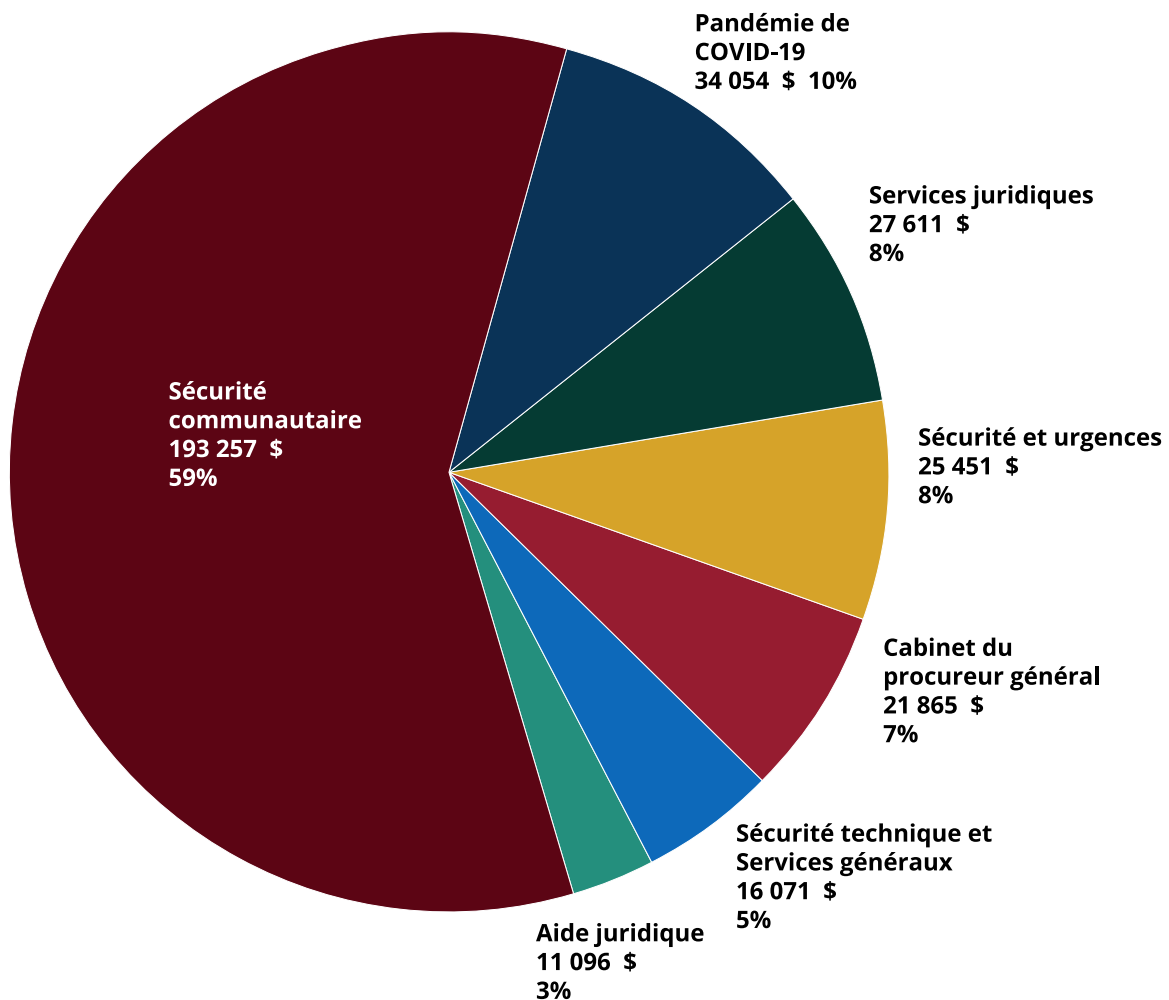


TABLEAU 3: RECETTES AU COMPTE ORDINAIRE – ÉTAT DE LA SITUATION PAR SOURCE

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

	BUDGET	MONTANTS RÉELS	ÉCART (MOINS) PLUS
Autres taxes	3 600 000	5 430 700	1 830 700
Produits de placements	59 000	52 900	(6 100)
Licences et permis	148 608 000	147 820 700	(787 300)
Ventes de biens et services	28 722 000	29 979 000	1 257 000
Amendes et intérêts de pénalités	6 576 000	7 097 300	521 300
Recettes diverses	340 000	280 000	(60 000)
Subventions conditionnelles – Canada	35 937 000	22 943 400	(12 993 600)
Total	223 842 000	213 604 000	(10 238 000)

Les revenus réels étaient inférieurs de 10,2 M\$ aux montants prévus au budget, principalement en raison des recettes constatées pour les événements qui satisfont aux critères du Programme d'aide financière en cas de catastrophe. Ces recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les coûts des événements sont engagés, comme le veut l'entente de partage des coûts avec le gouvernement fédéral. Les dépenses prévues pour l'aide financière en cas de catastrophe étaient moins élevées que prévu, et donc moins de recettes ont été comptabilisées.

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2021-2022 du ministère de la Justice et sécurité publique.

Le Ministère a lancé 117 concours, soit 74 concours publics et 43 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NUMÉRO
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un degré élevé d'expertise et de formation, • un degré élevé de compétences techniques, • une reconnaissance à titre d'expert du domaine. 	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Ce programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	2
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Ces employés permanents font partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	16(1) or 16(1)(c)	13
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre de la Justice et la Sécurité publique en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
44	Loi modifiant la Loi sur le curateur public - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	11 juin 2021	<p>Les modifications confèrent au curateur public le pouvoir résiduel de continuer à agir après le décès d'un client pour lequel il est compétent en vertu de la <i>Loi sur les personnes déficientes</i>.</p> <p>Ce pouvoir se poursuit jusqu'à ce qu'un exécuteur testamentaire assume le pouvoir d'administrer la succession ou qu'une personne reçoive des lettres d'administration pour administrer la succession du défunt.</p> <p>Ces modifications évitent tout retard dans le traitement des questions cruciales au moment du décès.</p>
49	Loi modifiant la Loi sur la prescription - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	11 juin 2021	<p>Les modifications ont établi un délai de prescription spécial de six ans afin que la Couronne puisse engager des poursuites pour les sommes qui lui sont dues.</p> <p>Ce délai de prescription donne à la Couronne le temps de recouvrer les sommes qui lui sont dues et, s'il y a lieu, d'engager des poursuites, tout en donnant aux particuliers et aux entreprises le temps de planifier et de commencer à rembourser leurs dettes.</p>
50	Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	11 juin 2021	<p>Les modifications ont accordé au Registraire des jeux l'autorité nécessaire pour assurer la surveillance des jeux de bienfaisance de manière à tenir compte des pratiques et des tendances actuelles, de traiter de la question des jeux de bienfaisance en ligne et d'harmoniser la réglementation avec celle des autres compétences canadiennes.</p>
51	Loi concernant les systèmes de saisie d'images - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	11 juin 2021	<p>La <i>Loi</i> permet l'utilisation de systèmes de saisie d'images, comme les caméras d'autobus scolaires, les radars photographiques, les caméras aux feux rouges et les lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation, afin de recueillir des preuves concernant les violations possibles à la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i>.</p>
52	Loi modifiant la Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	11 juin 2021	<p>Les modifications accordent aux juges une souplesse accrue pour rendre des ordonnances à l'égard du paiement d'une amende, pour qu'ils aient des choix lorsqu'il y a des problèmes de difficultés financières.</p>

N° DE PROJET DE LOI	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
53	Loi concernant la Loi sur la police - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	11 juin 2021	Les modifications ont modernisé, mis à jour et amélioré la <i>Loi sur la police</i> pour tenir compte des pratiques exemplaires et répondre aux besoins de toutes les personnes concernées.
54	Loi concernant l'application de l'arrêté relatif à la COVID-19 pris en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	11 juin 2021	La <i>Loi</i> tient compte du fait que la révocation de l'arrêté n'a pas d'incidence sur son application antérieure. Elle préserve également les mesures particulières de l'arrêté portant sur l'immunité acquise en vertu de celui-ci, sur les enquêtes, sur les infractions et sur les sanctions relatives aux violations de l'arrêté, ainsi que sur la suspension du temps dans le calcul des délais de prescription.
68	Loi modifiant la Loi sur les recours dans le secteur de la construction - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	17 décembre 2021	<p>Les modifications ont modernisé la <i>Loi sur les recours dans le secteur de la construction</i> en ce qui concerne la garantie de paiement dans le secteur de la construction au Nouveau-Brunswick.</p> <p>Par conséquent, les intervenants peuvent remplir leurs obligations plus efficacement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> établissant un seul compte de retenue de garantie en fiducie lorsqu'il y a plusieurs améliorations à une installation industrielle ou lorsque le tribunal ordonne la mise en place d'un tel compte; effectuant l'affichage électronique des certificats et des déclarations d'exécution substantielle de contrat et d'achèvement de sous-contrat dans certaines circonstances.
83	Loi modifiant la Loi sur l'administration du Code du bâtiment - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	17 décembre 2021	Les modifications ont permis aux gouvernements locaux de conserver leurs règlements de construction actuels pour une période supplémentaire de 11 mois se terminant le 1 ^{er} janvier 2023 et ont supprimé une référence à la Cour du Banc du Reine pour la remplacer par la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick.
84	Loi modifiant la Loi sur la police - Assemblée législative du Nouveau-Brunswick (legnb.ca)	17 décembre 2021	Les modifications ont mis à jour et amélioré la <i>Loi sur la police</i> . Elles autorisent le ministre à conclure une entente pour permettre la prestation de services d'intervention en cas d'incident grave au Nouveau-Brunswick.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
Règlement du Nouveau-Brunswick 91-50 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	12 avril 2021	Les modifications apportées au règlement sur la chasse et au règlement général sur la pêche à la ligne en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> exigeaient des modifications au Règlement général en vertu de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> pour rétablir une infraction passible d'une amende.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-123 – <i>Loi sur la réglementation des alcools</i>	1 ^{er} mai 2021	Le règlement a été adopté pour permettre la vente de boissons alcoolisées avec des aliments à livrer ou à emporter, pour établir des exigences en matière de formation obligatoire et pour réduire les formalités administratives dans ce secteur.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-41 – <i>Loi sur l'administration du code du bâtiment</i>	6 mai 2021	Des modifications ont été apportées au Règlement 2021-2 afin de définir les bâtiments accessoires et d'adopter le Code national du bâtiment 2010.
Règlement 2021-56 du Nouveau-Brunswick – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	24 août 2021	Des modifications apportées au <i>Règlement général sur la pêche à la ligne</i> (82-103) en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> exigeaient que l'infraction consistant à tuer un poisson en vertu d'un permis de remise à l'eau soit supprimée du Règlement 50-91.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-58 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	24 août 2021	Des modifications apportées au Règlement 81-58 en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> exigeaient des modifications à la formulation prescrite en vertu du Règlement 91-50.
Règlement du Nouveau-Brunswick 84-265 – <i>Loi sur la réglementation des alcools</i>	1 ^{er} septembre 2021	Le règlement a été modifié pour permettre la vente de boissons alcoolisées avec des aliments à livrer ou à emporter, pour établir des exigences en matière de formation obligatoire, et pour réduire les formalités administratives dans ce secteur.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-68 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	17 septembre 2021	Des modifications ont été apportées pour veiller à ce que les infractions énumérées dans le nouveau Règlement sur les mesures préventives contre la COVID-19 pris en vertu de la <i>Loi sur la santé publique</i> figurent parmi les infractions passibles d'une amende.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-70 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	21 septembre 2021	Des modifications ont été apportées pour veiller à ce que les infractions énumérées dans le nouveau Règlement sur les mesures préventives contre la COVID-19 pris en vertu de la <i>Loi sur la santé publique</i> figurent parmi les infractions passibles d'une amende.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-71 – <i>Loi sur les véhicules à moteur</i>	22 septembre 2021	Des modifications ont été apportées au <i>Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules</i> pour inclure les pneus simples à bande large.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-77 – <i>Loi sur la réglementation des jeux</i>	15 octobre 2021	Des modifications ont été apportées concernant l'admissibilité à l'inscription.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-78 – <i>Loi sur la réglementation des jeux</i>	15 octobre 2021	Des modifications ont été apportées aux définitions concernant les exigences relatives aux appareils de bingo.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-79 – <i>Loi sur la réglementation des jeux</i>	15 octobre 2021	Des modifications ont été apportées concernant les licences de jeux de bienfaisance.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-80 – <i>Loi sur la réglementation des jeux</i>	1 ^{er} octobre 2021	Un règlement a été adopté qui fixe les droits à acquitter pour l'octroi de licences aux organismes de bienfaisance.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-75 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	19 novembre 2021	Des modifications ont été apportées pour veiller à ce que les infractions énumérées dans le nouveau Règlement sur les mesures préventives contre la COVID-19 pris en vertu de la <i>Loi sur la santé publique</i> figurent parmi les infractions passibles d'une amende.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2021-81 – <i>Loi sur les recours dans le secteur de la construction</i>	21 novembre 2021	Le règlement général a établi les montants seuils, les critères et les formulaires prescrits.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-02 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	14 janvier 2022	Des modifications ont été apportées pour veiller à ce que les infractions énumérées dans le nouveau Règlement sur les mesures préventives contre la COVID-19 pris en vertu de la <i>Loi sur la santé publique</i> figurent parmi les infractions passibles d'une amende.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-8 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	28 février 2022	Des modifications ont été apportées pour veiller à ce que les infractions énumérées dans le nouveau Règlement sur les mesures préventives contre la COVID-19 pris en vertu de la <i>Loi sur la santé publique</i> figurent parmi les infractions passibles d'une amende.
Règlement du Nouveau-Brunswick 2022-7 – <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	14 mars 2022	Des modifications ont été apportées pour veiller à ce que les infractions énumérées dans le nouveau Règlement sur les mesures préventives contre la COVID-19 pris en vertu de la <i>Loi sur la santé publique</i> figurent parmi les infractions passibles d'une amende.

Les lois qui relevaient du ministère en 2021-2022 figurent à l'adresse suivante : <https://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=22>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique a continué à veiller à ce que ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* soient respectées à l'échelle de l'organisation. Les activités connexes menées tout au long de l'année pour appuyer les quatre secteurs d'activités (axes) du plan sur les langues officielles du GNB, intitulé *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, sont décrites ci-après.

AXE 1

Garantir l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais dans toute la province.

- La politique sur la langue de service a été examinée avec les employés dans le cadre de leur séance annuelle de planification des tâches.
- La correspondance relative aux différents services fournis au public est rédigée dans la langue de prédilection du client.
- Afin d'améliorer la qualité des services fournis par tous les employés d'Inspection et application de la loi Nouveau-Brunswick, nous continuons à appliquer les mesures suivantes d'assurance de la qualité :
 - Diffusion de communications expliquant les politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux langues officielles.
 - Mise à disposition de documents de référence et d'outils langagiers sous la forme de politiques et de cartes.

AXE 2

Créer un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail.

- Toutes les offres d'emploi, les nominations et les lettres d'embauche contiennent une section où les candidats et les employés doivent indiquer la langue de leur choix pour les communications écrites ou verbales.
- Les gestionnaires sont encouragés à organiser des rassemblements et des réunions dans les deux langues officielles, avec tout leur personnel.
- Toutes les notes de service officielles et les communiqués de presse envoyés à tous les employés par les cadres supérieurs doivent être rédigés dans les deux langues officielles.
- Les gestionnaires réalisent les évaluations du rendement dans la langue choisie par l'employé. Cela permet d'assurer une bonne gestion du personnel et de veiller à ce que tous les employés comprennent bien ce que l'on attend d'eux dans le cadre de leur travail.
- Dès leur embauche, les employés doivent choisir la langue dans laquelle ils souhaitent faire configurer leur ordinateur et leur matériel informatique (clavier, etc.).
- La formation se rapportant à des tâches précises est offerte dans les deux langues officielles.
- Tous les employés qui le désirent sont encouragés par leur équipe de direction respective et sont invités à s'exprimer dans leur deuxième langue s'ils souhaitent s'exercer. On s'assure que les évaluations de rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé.

AXE 3

Quels moyens stratégiques votre ministère a-t-il employés pour faire en sorte que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement, de même que les programmes et politiques révisés, tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province (promotion des langues officielles)? Avez-vous, par exemple, tenu des consultations publiques?

- Les alertes d'urgence provenant du Ministère sont toujours communiquées à la population du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles par le truchement de différentes plateformes de médias sociaux, de la radio, de la télévision et de dispositifs sans fil compatibles avec le Système national d'alertes au public.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles :

- Sensibiliser les nouveaux employés aux politiques sur la langue de travail et la langue de service et rappeler à tous les employés leurs obligations.
- Le Ministère exige que tous les nouveaux employés suivent les modules iLearn sur la langue de travail et la langue de service.
- Les employés actuels qui n'avaient pas encore suivi les modules I-Learn du GNB sur la langue de service et la langue de travail ont été invités à le faire.
- Tous les employés sont informés de leurs obligations dans le cadre de leur programme d'orientation et au moment des réunions annuelles de planification des tâches.

CONCLUSION

Le Ministère s'efforce de fournir un service de qualité à tous ses clients dans les deux langues officielles et soutient l'utilisation des deux langues officielles en milieu de travail. Des efforts continus sont déployés pour sensibiliser les personnes et le Ministère à leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes. Le Ministère a également appuyé le perfectionnement en langue seconde de 15 employés.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

SECTION 2

NOM ET ANNÉE DE LA VÉRIFICATION Y INCLUANT UN LIEN AU DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS		MESURES PRISES
	TOTAL	ADOPTÉES	
<p>Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes, volume 1, chapitre 3 https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3f.pdf</p> <p>Avis au ministère de la Justice et de la Sécurité publique, en consultation avec le ministère de la Santé, d'élaborer des solutions complètes aux recommandations du rapport. Cela comprend la responsabilité des services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux. Cela inclurait également la collaboration, le partage de données entre les ministères pour cerner les besoins des établissements, l'élaboration de plans de traitement et de prestation de services, les outils de dépistage, la formation du personnel et l'intégration des pratiques exemplaires en ce qui a trait à la prise en charge des détenus.</p>	14	14	Les deux ministères formeront un comité de travail composé de représentants des deux ministères, et des régies régionales de la santé. Le comité de travail doit élaborer des solutions complètes répondant aux recommandations du rapport.

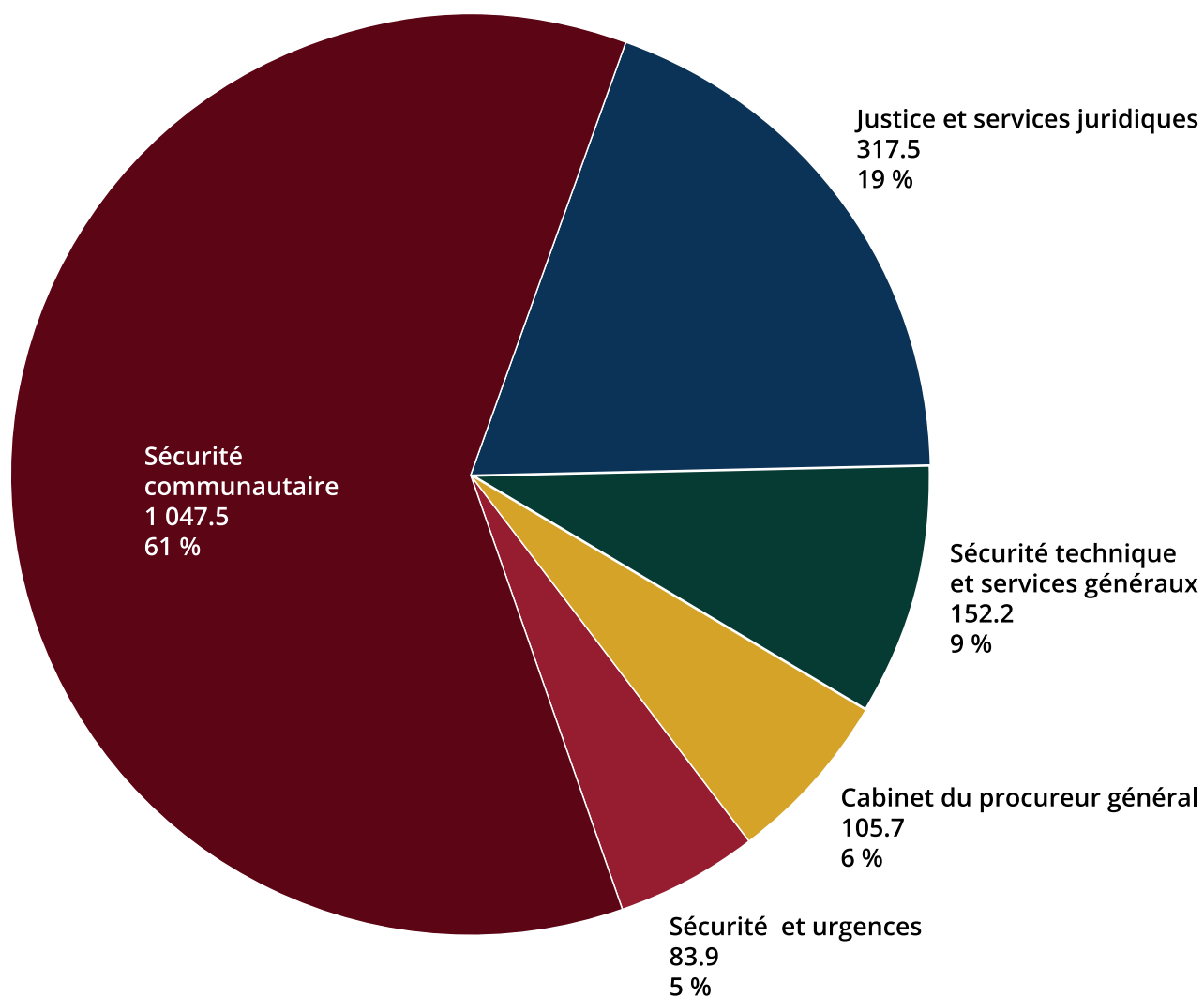
Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un surveillant ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2021-2022.

Annexe A : Données relatives aux ressources humaines

SOMMAIRE DU PERSONNEL À DES POSTES PERMANENTS ET TEMPORAIRES ¹		
TYPE	TYPE	TYPE
Postes permanent	1 568,6	1 531,3
Postes temporaires	138,2	170,8
Total	1 706,8	1 702,2

¹Ne comprends pas les employés occasionnels



Annexe B : Renseignements statistiques

SÉCURITÉ TECHNIQUE ET SERVICES GÉNÉRAUX	2020-2021	2021-2022
RÉGLEMENTATION DES JEUX		
Licences d'alcool	2 115	2 172
Permis d'alcool	60	312
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	622	666
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	312	249
Licences de distribution de films et de vidéos	311	302
Licences de détectives privés et de services de sécurité	1 959	2 109
Licences de brocanteurs	95	95
Licences de fabricants	113	125
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	525	462
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	197	186
BUREAU DU PRÉVÔT DES INCENDIES		
Incendies signalés	3 831	3 122
Interventions non liées à des incendies	17 677	22 894
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	148	155
Bâtiments inspectés :		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	2 373	2 865
Par les assistants locaux	2 951	3 470
Nombre total d'inspections	5 324	6 335
Plans de bâtiment examinés	507	395
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	62	72
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	412	415
Examens provinciaux des pompiers	642	1 572
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	207	0
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	21 508	26 016
SERVICES D'INSPECTION TECHNIQUE		
Inspections effectuées	23 615	24 938
Plans examinés ou enregistrés	1 395	1 434
Installation permis délivrés	20 461	22 489
Licences délivrées ou renouvelées	12 163	13 607
Permis d'exploitation	18 873	19 681
Examens administrés	2 066	2 024

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
SERVICES COMMUNAUTAIRES		
Services communautaires aux contrevenants adultes		
Rapports présentenciels demandés	1 914	1 191
Nombre d'admissions :		
Programme de mesures de rechange	558	387
Programme d'option-amende	27	17
Programme de travaux communautaires	60	21
Nombre d'admissions :		
Placés en probation	1 185	1 072
Peine avec sursis	368	309
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	271	203
Volume de cas moyen par mois :	2 014	2 349
Services communautaires aux jeunes contrevenants		
Rapports présentenciels	157	74
Nombre d'admissions :		
Programme de sanctions extrajudiciaires	253	220
Programme de travaux communautaires	18	9
Placés en probation	88	40
Programme de réadaptation intensive	7	1
Ordonnance différée de placement et de surveillance	15	4
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	15	10
Garde en milieu ouvert	3	6
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes	28	17
Volume moyen par mois :		
Volume de cas moyen par mois	189,1	153
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	1,3	3
SERVICES AUX VICTIMES		
Victimes dirigées vers les Services aux victimes	6 703	4 321
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	794	823
Services de counseling à court terme	635	455
Services de counseling post-traumatique	101	48
Indemnisation des victimes d'actes criminels	765	535
SERVICES EN ÉTABLISSEMENT		
Établissements correctionnels provinciaux pour adultes		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	2 513	2 902
Peines de garde ordonnées	897	1 108
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 899	2 213
Programme d'absence temporaire	142	183
Centre résidentiel communautaire Island View	41	51

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
SERVICES COMMUNAUTAIRES		
Services pour adolescents en milieu de garde fermé		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	66	41
Détentions préventives	51	35
Ordonnances de placement et de surveillance	10	3
SERVICES EN ÉTABLISSEMENT		
Dénombrement total		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	143	145
Centre correctionnel régional du Sud-Est	151	167
Centre correctionnel régional de Dalhousie	61	87
Centre correctionnel régional du Madawaska	57	65
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	36	53
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	6	5
	407,0	469,8

Le « dénombrement total » comprend les personnes en détention préventive, peines de garde ordonnées et intermittentes, celles hospitalisées, les personnes en liberté temporaire et personnes en liberté illégalement.

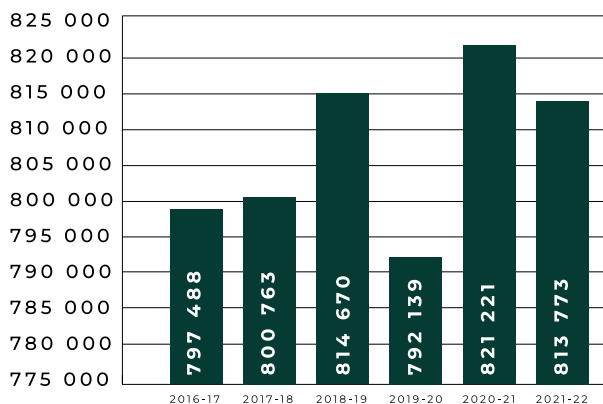
SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
SERVICES DES SHÉRIFS		
Personnes transportées	9 765	11 404
Personnes sous garde	4 577	4 753
Ordonnances d'exécution		
Évictions/ordonnances de saisie	455	545
Ordonnance de saisie et de vente	227	328
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes	35	42

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
INSPECTIONS ET APPLICATION DE LA LOI		
Sécurité des véhicules à moteur et application de la loi		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	899	1 154
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	46	41
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	37 814	253 344
Inspections effectuées	2 954	10 609
Accusations portées	2 473	5 229
Avertissements donnés	625	91

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
SERVICES DES VÉHICULES À MOTEURS		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	181 711	183 218
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	49	54
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	5 626	9 510
Immatriculation de véhicules à moteur	821 221	813 773
Plaques de motocyclettes pour anciens combattants	120	93
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	24 795	24 405
Clients Interlock	445	708
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 073	2 298
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	29	30
Écoles de conduite (véhicules de utilitaires)	10	10
Permis d'instructeur de conduite de véhicules de promenade	111	118
Permis d'instructeur de conduite de véhicules d'utilitaire	19	23
École de conduite de motocyclette	9	9
Permis d'instructeur en conduit à motocyclette	47	68
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) effectuées	31	12

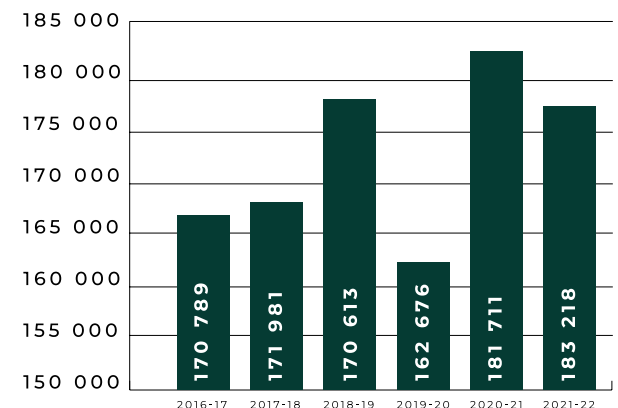
Immatriculation de véhicules à moteur

Tendance - 6 ans



Permis de conduire (octroi et renouvellement)

Tendance - 6 ans



SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE		2020-2021	2021-2022
BUREAU PROVINCIAL DES ARMES À FEU			
Champs de tir inspectés		12	4
Champs de tir respectant la norme provinciale		11	4
Champs de tir ayant dû être réinspectés		4	-
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu		1 533	3 949
Examen de transferts d'armes à feu		1 803	1 647
SERVICE DES CORONERS	ANNÉE CIVILE	2020	2021
Enquêtes sur les morts subites et imprévues		1 637	1 716

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
Permis délivrés au nom du ministère des Transports et de l'Infrastructure (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	0	0
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	0	56
Inspections des véhicules à moteur		
Inspections effectuées	644	689
Code national de sécurité		
Transporteurs	645	1 591
Application des lois sur les véhicules hors route		
Véhicules hors route inspectés	1 988	4 903
Appels de service	389	505
Kilomètres sur des sentiers	4 619	12 605
Accusations portées	97	166
Avertissements donnés	37	48
Points de contrôle	129	360
Section des inspections et des enquêtes		
Inspection des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis		
Inspections et enquêtes complétées		
Alcool	1 198	371
Loteries	442	104
Vente de tabac aux mineurs	400	414
Films et vidéos	0	0
Brocanteurs	14	58
Détectives privés	16	9
Endroits sans fumée	713	162
Appareils de jeu	1 081	1 070
Vérifications des appareils de jeu	0	68
Taxe sur le tabac	293	302
Inspections des opérations du casino	87	189
Vérifications des opérations du casino	69	247
Sécurité des communautés		
Enquête sur les plaintes publiques	113	148
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	19	48
Plaintes réglées par des mesures prises par la collectivité	57	75
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants	101	114
Unité d'enquête générale		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	32	39
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	7	8
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	5	25
Dossiers réglés devant les tribunaux	12	14
Conservation		
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune	461	607
Cours d'eau et habitat du poisson	12	35
Coupe de bois illégale	77	110
Autre	1 360	1 927

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
Section des services de protection de la santé		
Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires		
Salubrité des aliments		
Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)		
Élevé	318	398
Moyen	3 742	2 865
Faible	356	290
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	4 416	3 553
Nombre de permis délivrés	4 754	3 967
Nombre de permis révoqués	6	1
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	0	7
Inspections de fournisseurs d'aliments temporaires ou événement spéciaux non-licenciés	33	152
Services agro-alimentaires		
Programme de contrôle de la qualité du lait cru		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	2 087	2 040
Inspections de fermes laitières		
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières	177	187
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres	182	233
Nombre de pénalités imposées	0	0
Nombre d'inspections par les préposés au classement du lait en citerne	33	37
Nombre d'inspections de camions-citernes	24	32
Qualité de l'eau		
Sources publiques d'approvisionnement en eau potable		
Nombre d'échantillons analysés	160	107
Nombre d'ordres de faire bouillir l'eau		
Sources privées d'approvisionnement en eau potable	413	540
Sources privées d'approvisionnement en eau potable		
Nombre de sites surveillés	20	52
Nombre de plages fermées	1	3

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE	2020-2021	2021-2022
INSPECTIONS ET APPLICATION DE LA LOI		
Écosalubrité et salubrité communautaire		
Systeme autonome d'évacuation des eaux usées sur place		
Évaluation des demandes	163	93
Inspections	123	92
Qualité de l'air		
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur	10	13
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement	217	130
Santé en établissement		
Inspections de foyers de soins spéciaux	1 020	429
Inspections de garderies	983	512
Loi sur les endroits sans fumée		
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	18	14

INITIATIVES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET D'URGENCE	2020-2021	2021-2022
ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	103	103
Aide à la planification à des collectivités	111	148
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	3	1
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	535	90
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	4	4
Propriétaires ayant signalé des dommages	269	-
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	159	-
BUREAU DU SERVICE D'URGENCE NB 911		
Nombre d'appels au 911	209 621	236 744
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	62	93
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	1 528	2 260

JUSTICE ET SERVICES JURIDIQUES	2020-2021	2021-2022
SERVICES AUX TRIBUNAUX		
Activités de la Cour		
Cour d'appel		
Appels en matière civile	75	93
Appels en matière criminelle	26	37
Cour du Banc du Roi, Division de première instance		
Actions déposées	2 097	3 070
Questions déposées	810	1 021
Division de la famille : activités déposées		
Dossiers d'instruction relatifs aux requêtes déposées	1 169	1 273
Motions déposées	1 379	1 360
Requêtes déposées	2 194	2 012
Ententes de séparation	49	69
Accords volontaires (clients du Développement social)	85	52
Affidavits constatant le défaut	89	54
Cour des petites créances		
Demandes déposées	1 129	1 789
Jusqu'à concurrence de 3 000 \$	273	379
De 3 001 \$ à 30 000 \$	856	1 410
Audiences tenues à la Cour des petites créances	257	258
Cour provinciale - adultes seulement		
Inculpations jugées (à l'exception des arrêtés municipaux)	23 647	28 375
Tribunal pour adolescents		
Inculpations jugées	1 160	1 010
Stratégie de justice familiale axée sur l'enfant		
Programme d'aide aux évaluations ordonnées par le tribunal		
Demandes reçues	26	21
Approbation de l'aide avec le coût de l'évaluation	22	22
BUREAU DU REGISTRAIRE		
Traité dossiers d'adoption	100	102
Faillites déposées	533	447
Commencement des instances de divorce	1 253	1 287
Dépôt des jugements irrévocables et des jugements de divorce	1 051	1 081
Formulaires et guides relatifs à la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances de soutien	235	136
BUREAU DE L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES DE SOUTIEN		
Nombre total de cas	10 657	10 182
Nombre moyen de cas par agent d'exécution	533	509
Traitement des opérations de paiement	56 754 741 \$	53 559 000 \$
Paiements à l'égard des comptes de soutien	52 018 072 \$	51 129 000 \$
Paiements au ministère des Finances (client de l'aide sociale)	4 736 669 \$	2 430 000 \$
Total des dettes en souffrance	57 826 366 \$	56 489 000 \$
Taux de perception	98 %	95%

STATISTIQUES SUR LA CRIMINALITÉ ⁽¹⁾

	2020	2021	% CHANGE
Taux de criminalité	5 998	6 470	7,9%
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	27%	25%	-8,7%
Indice de gravité de la criminalité ⁽²⁾	83	88	6,2%
Taux de criminalité chez les adultes	1 282	1 324	3,3%
Taux de criminalité chez les jeunes	2 273	2 151	-5,4%
Taux de crimes violents	1 635	1 740	6,4%
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	44%	40%	-8,9%
Taux de crimes contre les biens	3 269	3 614	10,6%
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	14%	12%	-13,9%
Taux de vol de véhicules à moteur	193	211	9,4%
Taux d'introduction par effraction	404	457	13,1%
Taux d'homicide	1,9	1,39	-22,3%
Taux d'agression sexuelle	78	95	21,5%
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	51%	46%	-9,7%
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	4,0	6,1	53,5%
Taux de vols qualifiés	19	15	-20,5%
Taux de conduite avec facultés affaiblies	335	256	-23,4%

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

⁽¹⁾ Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées

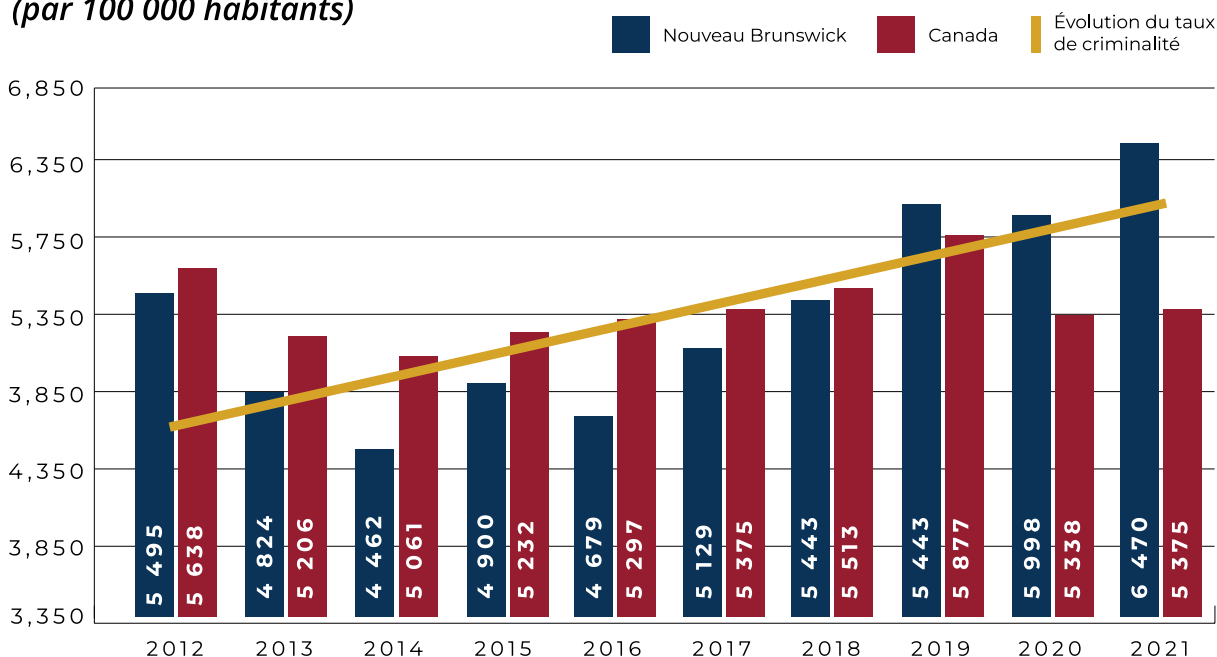
⁽²⁾ Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré

TAUX DE CRIMINALITÉ

Rang du Nouveau-Brunswick : cinquième plus bas au Canada

Pourquoi cela a-t-il de l'importance? Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.

Taux de criminalité (par 100 000 habitants)



En 2021, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 6 470 par 100 000 habitants. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le cinquième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.